



démocratiques transparentes et il faut que tous les Membres soient prêts à faire des compromis. Tandis que les Ministres font le point et tentent de concilier les intérêts des Membres, je voudrais exposer un certain nombre de préoccupations cruciales pour les pays insulaires du Pacifique, qui sont parmi les plus vulnérables des Membres de l'OMC.

6. Premièrement, au vu de l'avancement des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, les pays en développement, y compris les pays insulaires du Pacifique, ont été particulièrement déçus par la marginalisation de la dimension "développement". Lors du lancement du Programme à Doha, il avait été clairement dit que la dimension développement serait au cœur du programme de travail de l'OMC et c'était sur cette base que de nombreux pays en développement avaient accepté de participer à un nouveau cycle de négociations. La marginalisation des questions de développement ressort clairement de l'absence de progrès significatifs dans les négociations sur des sujets comme le traitement spécial et différencié, les questions de mise en œuvre, les services, l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Ces questions intéressent tous les pays – développés et en développement – et des progrès mutuellement acceptables dans ces domaines conditionnent le succès de ce cycle.

7. Une deuxième préoccupation a trait à la nécessité de règles commerciales multilatérales équitables. Les préférences commerciales accordées aux pays insulaires du Pacifique par quelques-uns de leurs principaux partenaires commerciaux revêtent une importance cruciale pour leur économie. Ces préférences ont été à la base de leur avantage compétitif et même de leur survie, étant donné les coûts de production élevés dans les petits pays insulaires éloignés. Il est donc essentiel de prévoir, dans les modalités d'accès aux marchés pour les produits agricoles et les produits industriels, des mesures spéciales pour préserver ces préférences, au moment où ces pays entreprennent des réformes commerciales et économiques pour améliorer leurs perspectives économiques. L'objectif à long terme des pays insulaires du Pacifique est de devenir des partenaires commerciaux égaux mais, pour y parvenir, ils doivent bénéficier d'un traitement spécial et différencié. Un régime identique pour tous n'est pas encore approprié pour les pays en développement.

8. Les pays insulaires du Pacifique prennent d'ores et déjà des mesures pour faire face aux problèmes posés par les règles de l'OMC, en recourant à l'intégration régionale tant à l'intérieur qu'en dehors de la région. L'accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique vise à créer un marché régional plus vaste et à accroître la compétitivité de la région, ce qui est conforme à leur approche graduelle de la libéralisation et de l'intégration dans l'économie mondiale.

9. Une troisième préoccupation, étroitement liée à la précédente, a trait à la nécessité d'établir des règles multilatérales équitables régissant l'intégration économique régionale. Les pays insulaires du Pacifique doivent négocier avec les pays développés qui sont leurs partenaires commerciaux de nouveaux arrangements commerciaux compatibles avec les dispositions de l'OMC. Des négociations avec l'Union européenne ont déjà commencé et d'autres sont prévues avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'un des principaux problèmes posés par les règles actuelles de l'OMC est qu'elles sont fondées sur la réciprocité et ne tiennent pas compte de la situation des partenaires plus faibles dans le cadre d'accords commerciaux régionaux entre des économies de force inégale. Il est donc impératif que les négociations en cours relatives à l'article XXIV du GATT aboutissent à l'élaboration de règles équitables, qui tiennent compte de ces asymétries commerciales et qui permettent aux pays plus faibles d'assumer des obligations correspondant à leur niveau de développement.

10. Une quatrième préoccupation a trait à l'agriculture, qui est peut-être la question la plus épineuse dans les négociations. Bien que les modalités proposées maintiennent des éléments avantageux comme la désignation de produits spéciaux devant faire l'objet de réductions minimales, le maintien d'une disposition *de minimis* pour le soutien interne et le fait que les modalités devraient tenir compte des préférences commerciales, il subsiste des points très préoccupants, notamment les prescriptions en matière de conditionnalité associées aux mesures spéciales et différenciées. Le choix des produits spéciaux ne devrait pas être limité aux produits sensibles aux importations. De plus, la

combinaison de deux engagements de réduction tarifaire risque d'entraîner l'érosion rapide des

économies. C'est seulement ainsi qu'elles pourront tirer parti des possibilités d'accès aux marchés créées par les règles multilatérales.

17. La libéralisation du commerce et la mondialisation offrent de nombreuses possibilités de développement mais présentent aussi de nombreux inconvénients. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique continuera donc à demander que l'on tienne compte du fait que les pays sont dans des situations différentes et que certains sont plus vulnérables que d'autres. Pour établir des conditions véritablement égales pour tous, il faut que le système multilatéral accorde effectivement un traitement spécial et différencié aux pays plus petits et plus faibles, pour qu'ils aient une chance de survivre dans un environnement très compétitif et de procurer des avantages tangibles à leur population.

18. À cet égard, la collaboration étroite entre les institutions multilatérales est essentielle pour garantir une approche globale des problèmes commerciaux et économiques des pays comme les pays insulaires du Pacifique, qui ont besoin d'une assistance spéciale. C'est pourquoi je me félicite de la récente déclaration conjointe du FMI et de la Banque mondiale dans laquelle les deux institutions s'engagent de nouveau à coopérer avec l'OMC et à aider les Membres de l'OMC à opérer les ajustements nécessaires pour compléter les réformes commerciales au moyen de mesures portant sur la dette et le financement du commerce.

19. Pour conclure, tous les Membres attendent de cette Conférence ministérielle qu'elle indique la voie à suivre dans les domaines cruciaux où il faut progresser encore dans les négociations pour que les objectifs de Doha soient atteints et que le résultat final soit équilibré pour tous. Je suis convaincu que les Ministres répondront à cette attente et feront renaître la confiance de l'économie mondiale dans le système commercial multilatéral.

---